



ÉCOLE DE RÉFÉRENCE
CONSEILLER DE CONFIANCE



Satisfaction

4,5/5

Atteinte des
objectifs

4,5/5

LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS EN DISTANCIEL ET EN PRÉSENTIEL

PRÉPARATION AU CONCOURS D'ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS (ACH)

Publié le 2026/02/12

Réf. C1449

9 jours
54h

CHOISISSEZ CE PARCOURS POUR :

- ▶ Préparer les épreuves écrites d'admissibilité
- Acquérir les méthodologies requises pour chaque épreuve
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour chaque matière

- ▶ Préparer l'épreuve orale d'admission
- Acquérir la méthodologie et adopter la bonne posture
- Mobiliser ses connaissances et construire une vision métier

PUBLIC

Toute personne remplissant les exigences réglementaires du concours

ACCESSIBILITÉ PSH

Afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre : adaptations pédagogiques et aménagements adéquats, contactez notre Référente Handicap/PSH : sylvie.liot@cneh.fr

PRÉREQUIS

Satisfaire aux exigences réglementaires du concours
cf. programme : arrêté du 27 septembre 2012

ELIGIBILITÉ FORMATION

Eligible au Plan de Formation, ANFH et OPCO - Non finançable au CPF - Autofinancement contacter formation@cneh.fr

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Clotilde POPPE

Responsable du Pôle Concours & Adaptation à l'Emploi
06 63 78 10 89 - clothilde.poppe@cneh.fr

ASSISTANTE

Catherine JOULAIN

Assistante de formation
Pôle Concours & Adaptation à l'Emploi
01 41 17 15 66 - catherine.joulain@cneh.fr

► **Téléchargez la plaquette et le bulletin d'inscription en cliquant sur le pdf en haut de l'écran à droite.**

► **PREPARER VOS CONCOURS AVEC LE CNEH, C'EST BENEFCIER :**

- de modalités pédagogiques innovantes et variées en présentiel et en distanciel, conciliables avec votre vie professionnelle et personnelle,
- d'une équipe pédagogique diversifiée composée d'enseignants de haut niveau et expérimentés, vous fournissant tous les outils de la réussite : méthodologies, connaissances, entraînements réguliers,
- d'un coaching personnalisé pour chaque candidat respectant votre processus d'apprentissage,
- d'une promotion solidaire et complémentaire formant un réseau pour l'avenir.

► **MATIÈRES PRÉPARÉES :**

► **Programme du concours : arrêté du 27 septembre 2012**

- Cas pratique - Gestion administration générale ou Gestion économique, finances et logistique
- Droit public
- Droit hospitalier
- Entretien avec le jury

► **Question à réponse courte**

- Institution, action administrative et organisation administrative (droit public)
- Organisation du système de santé et organisation et fonctionnement des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (droit hospitalier)

► **Epreuve du cas pratique**

- Branche administrative ou Branche économique, finances et logistique

► **Préparation à l'oral**

- Méthodologie
- Exercice de mise en situation
- Accompagnement à la constitution du dossier RAEP

► **FORMULE - Pack COMPLET Concours Adjoint des cadres hospitaliers :**

- Apports théoriques et pratiques
- 9 jours (3 regroupements de 3 jours) de préparation aux épreuves :
Visio 18, 19, 20 mai 2026
Visio 22, 23, 24 juin 2026
En présentiel, au CNEH 2, 3, 4 sept. 2026
- 6 mois d'accès à tous les contenus pédagogiques via la plateforme de formation en ligne du CNEH

► **TARIF FORMULE**

Pack COMPLET Adjoint des cadres hospitaliers
Réf. C1449 - 2 050 € nets

Toute formation commencée est dûe dans son intégralité.

SUIVI DE L'EXECUTION ET ASSIDUITÉ

Feuille d'émargement - Certificat de réalisation à l'issue de la formation (et/ou chaque regroupement)

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques et outils sont remis à l'apprenant durant la formation au format papier et/ou numérique via une plateforme documentaire

MODALITÉS DE SATISFACTION

Questionnaire de satisfaction - Evaluation de l'atteinte

INTERVENANT.E.S

- Clothilde Poppe, Responsable du Pôle Concours et Adaptation à l'Emploi du CNEH, Juriste, Coordinatrice pédagogique du parcours
- Une équipe pédagogique composée d'enseignants expérimentés, spécialistes des concours administratifs, directeurs d'hôpital, directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeurs des soins, universitaires et autres professionnels du monde de la santé

SESSION.S

CNEH et VISIO 18, 19, 20 mai 2026
et 22, 23, 24 juin 2026
et 2, 3, 4 sept. 2026

MÉTHODES MOBILISÉES

Apports théoriques et pratiques - Accès à une plateforme documentaire - Concours blancs - Coaching collectif et individuel

EN AMONT DE LA FORMATION

Dossier participant.e en amont de la formation



DEMANDE D'INSCRIPTION (À RENOYER AU CNEH)

Bulletin d'inscription à retourner accompagné d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation adressés à Clothilde Poppe :
 par courrier : CNEH (Catherine Joulain) - Service Formation, 3 rue Danton, 92240 Malakoff
 ou par mail en version scannée à catherine.joulain@cneh.fr ; programme en ligne : www.cneh.fr, rubrique Concours et Adaptation à l'emploi

COORDONNÉES PERSONNELLES (à renseigner obligatoirement)

Mme M.
 Nom
 Prénom.....
 Fonction.....
 Adresse personnelle.....
 CP Ville.....
 Téléphone.....
 Téléphone portable (obligatoire).....
 E-mail personnel (obligatoire).....

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE ET RÉGLEMENT

Autofinancement - Contacter catherine.joulain@cneh.fr
 Le paiement devra être joint obligatoirement à l'inscription

Établissement - Règlement sur facture ou dépôt chorus

Profil du candidat

Interne Externe

Branche choisie

Gestion administrative générale
 Gestion économique, finances et logistique



TARIFS NETS DE TAXE *

Préparation au concours Adjoint des cadres hospitaliers

Épreuves écrites et orales

- Réf. C1449

2 050 €

COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

Établissement.....
 Service/Pôle.....
 Adresse professionnelle.....
 CP Ville.....
 Téléphone.....
 E-mail professionnel.....

RESPONSABLE FORMATION

Mme M.
 Nom.....
 Prénom.....
 Téléphone.....
 E-mail.....
 Fonction.....

FACTURATION SUR CHORUS PRO

SIRET de l'établissement (14 chiffres) | | | | | | | | | | | | | | | |
 Code Service Chorus (SE).....
 Numéro d'Engagement Juridique (EJ).....

CAS SPÉCIFIQUES

- Inscription à titre individuel (règlement en autofinancement)
 Merci de nous contacter

Date Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.

*Toute formation commencée est due dans son intégralité